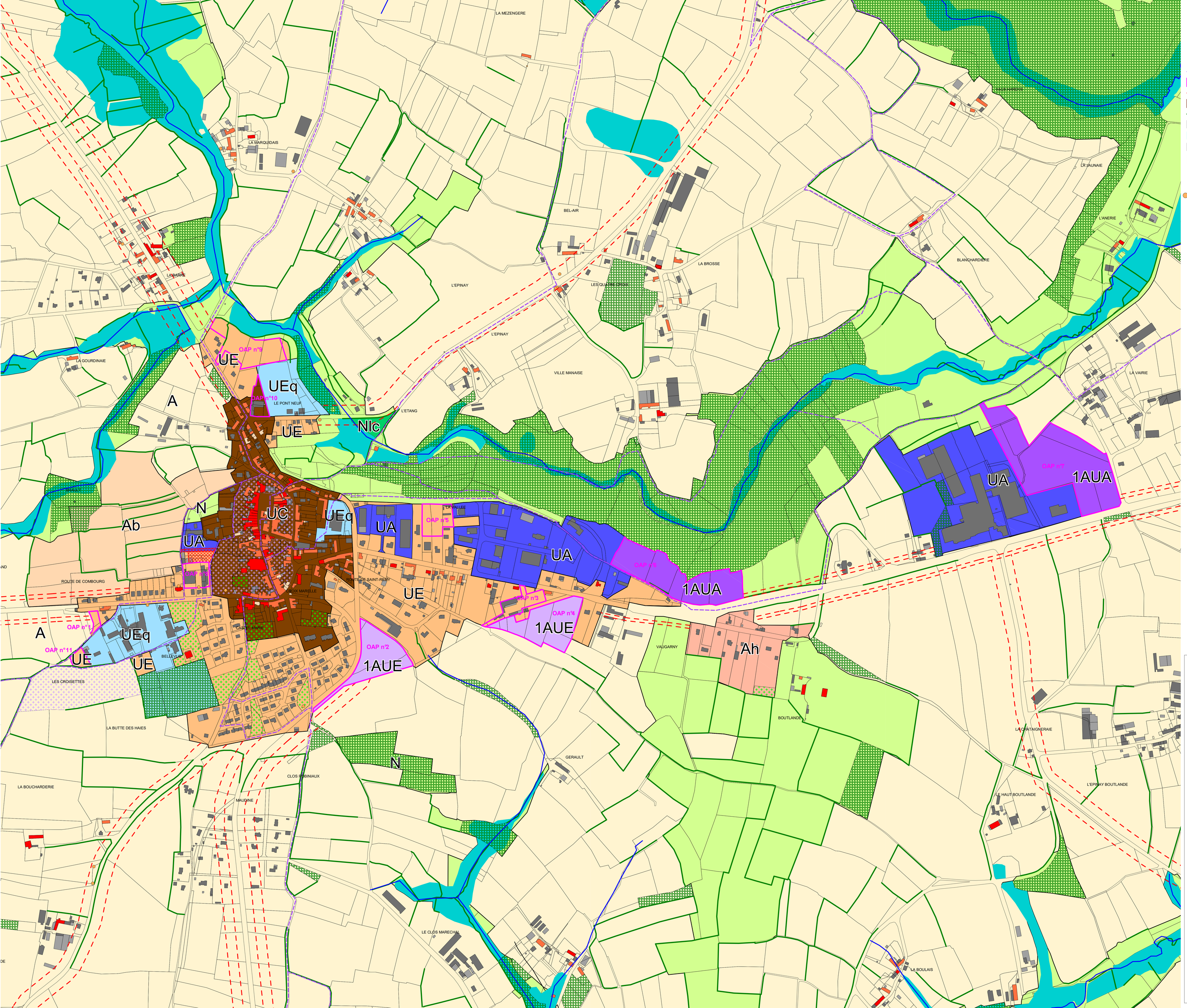

Légende

- Chemins de randonnée identifiés au titre de l'article L151-38 du CU
- Périmètre des OAP
- Marge de recul
- Bâtiments pouvant changer de destination
- Haies à protéger repérées au titre de l'article L151-23 du CU
- Espaces Boisés Classés protégés au titre de l'article L113-1 du CU
- Zones Humides protégées au titre de l'article L151-23 du CU
- Espaces Paysagers Protégés au titre de l'article L151-23 du CU
- Emplacement Réservé
- Site archéologique

Eléments de patrimoine repérés au titre de l'article L151-23 du CU

- ayant un caractère exceptionnel
- relevant du petit patrimoine
- ayant un caractère remarquable
- ayant un caractère rural

Les zones identifiées au PLU :

- 1AUA : zone à urbaniser à vocation d'activités
- 1AUE : zone à urbaniser à vocation d'habitation
- 2AUE : zone à urbaniser à vocation d'habitation
- A : zone agricole
- Aa : STECAL économique
- Ab : zone agricole inconstructible
- Ah : STECAL à vocation d'habitation
- Al : STECAL à vocation touristique et de loisirs
- At : STECAL à vocation d'hébergement touristique
- N : zone naturelle
- Nl : zone naturelle de loisirs
- Nlc : zone naturelle de loisirs et de camping
- Np : zone naturelle protégée
- UA : zone urbaine à vocation d'activités
- UC : zone urbaine de centralité
- UE : zone urbaine à vocation d'habitation
- UEq : zone urbaine accueillant les équipements publics

QUARTA

Commune de Bazouges-la-Pérouse

Modification n°2

DOCUMENTS GRAPHIQUES - CENTRE

Echelle : 1/3000°

N
W E
S